

# COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 20 mars 2024

Présents : Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, Sylvain BAUCHAU, Cécile STEFANI, Jean Pierre GAUTHIER, Michel BOURGAT, Benoît CHARLEAU, Alain PASCAL, Franck RUEL

Absents : Alice FERMENT (pouvoir donné à Baptiste VIALET), Jean SERRI (pouvoir donné à Alain PASCAL)

Secrétaire de séance : Benoît CHARLEAU

La séance du Conseil commence à 20h00.

\*Approbation du C.R. du CM du 14/02/2024 est demandée. Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité des présents

\*Vote des Comptes de gestion,

Les comptes de gestion fournis par le percepteur sont en tous points raccords avec les comptes de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

\* Les Comptes Administratifs sont votés par chapitre ; Madame la Maire sort de la salle et Baptiste VIALET prend la parole pour énoncer les comptes administratifs de la Commune.

Le vote des Comptes Administratifs 2023 est proposé pour :

- Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	220 662,80 €
Total des recettes de fonctionnement :	348 996,55 €
Résultat de fonctionnement 2023 :	128 333,75 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	75 526,13 €
Total des recettes d'investissement :	9 475,91 €
Résultat d'investissement 2023 :	- 66 050,22 €

Affectation de résultat Budget principal

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2024 est	567 475,40 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2024 est	-20 066,92 €
Couverture de financement au 1068, budget 2024 est de	20 066,92 €

Délibération adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Hélène SALETTI Maire

- Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	40 116,95 €
Total des recettes de fonctionnement :	57 594,10 €
Résultat de fonctionnement 2023 :	17 477,15 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	109 470,60 €
Total des recettes d'investissement :	190 897,01 €
Résultat d'investissement 2023 :	81 426,41 €

*Affectation de résultat Budget Eau et Assainissement*

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2024 est	0 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2024 est	- 69 309,26 €
Couverture de financement au 1068, budget 2024 est de	17 477,15 €

**Délibération adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Hélène SALETTI Maire**

**- Budget Lotissement Chante-Duc**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	475 969,27 €
Total des recettes de fonctionnement :	378 720,77 €
Résultat de fonctionnement 2023 :	- 97 248,50 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	203 357,84 €
Total des recettes d'investissement :	361 882,89 €
Résultat d'investissement 2023 :	158 525,05 €

*Affectation de résultat Budget Lotissement*

Le résultat à affecter au compte 002 pour le budget 2024 est	28 237,50 €
Le résultat à affecter au compte 001 pour le budget 2024 est	2 994,20 €
Couverture de financement au 1068, budget 2024 est de	0 €

**Délibération adoptée à l'unanimité moins une voix, celle de Hélène SALETTI Maire**

Madame la Maire revient et présente les budgets de la Commune ; avant d'énoncer les chapitres elle explique les projets qui ont été retenus pour l'élaboration de ces budgets.

**\*Vote des Budgets primitifs 2024**

**- Budget Principal**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	835 475.40 €
Total des recettes de fonctionnement :	835 475.40 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	445 395.32 €
Total des recettes d'investissement :	445 395.32 €

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**- Budget Eau et Assainissement**

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	269 521.98 €
Total des recettes de fonctionnement :	269 521.98 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	380 628.15 €
Total des recettes d'investissement :	380 628.15 €

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## - Budget Lotissement « Chante-duc »

### Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement :	214 022,60 €
Total des recettes de fonctionnement :	214 022,60 €

### Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement :	192 335.95 €
Total des recettes d'investissement :	192 335.95 €

## Délibération adoptée à l'unanimité

### **\*Vote des Taxes Locales**

Pas d'augmentation des taux sur la commune depuis plusieurs années ; les bases locatives étant revalorisées régulièrement par les pouvoirs publics, la commune décide de ne pas augmenter les taux, et donc il est proposé :

Taxe Foncière Bâtie (TFB) :	42,58%
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) :	144,25%
Taxe d'Habitation (TH) :	8,15%

## Délibération adoptée à l'unanimité

### **\*Fongibilité des crédits**

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettra notamment d'amender, en fonction des besoins, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettra également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 505 810 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 425 328.40 €

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,49%.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer par Mme La Maire seront plafonnés à : 37 885.17 € en dépenses réelles de fonctionnement et à 31 857.10 € en dépenses réelles d'investissement

Mme SALETTI demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- l'**autoriser** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,49 % (*taux choisi par la collectivité ne pouvant pas excéder 7,5 %*) du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment

- l'**autoriser** à signer tout document s'y rapportant.

## Délibération adoptée à l'unanimité

### **\*Travaux Créations du Bôchaine, Isolation devis à valider pour commencement des travaux**

Une actualisation des devis (2022) a été demandée ; seule une réponse nous est parvenue de la Société Isolance qui maintient son tarif de 2022 : 27 632,00€ HT soit 29 152,29€ TTC pour lequel 2 subventions ont été accordées pour : Département : 8 290 € ; DSIL : 11 053 € soit un total de 19 343 €

Quant aux vitreries deux autres entreprises ont été rencontrées qui ont établi chacune un devis ;

Suite à étude des prix de ces deux devis la société « La Boutique du Menuisier » sise à Serres est la mieux disante pour des produits similaires. Montant du devis : 6 445,00€ HT majoré d'une TVA à 5,5% soit 6 800 € TTC

Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ces deux devis pour l'isolation par l'extérieur du bâtiment des Créations du Bochaîne et le remplacement des vitreries et menuiseries, et de lancer les travaux.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **\*Autorisation à donner au Maire pour demandes de subventions : voirie ; Pac salle polyvalente, mairie ; menuiseries locations**

Des devis ont été réalisés ou sont en cours d'établissement pour des travaux de voirie dans le cadre des intempéries subies par les hameaux des Oches et de Montama, ainsi que dans le cadre de l'entretien des voies communales. Des entreprises ont été sollicitées afin de chiffrer les coûts d'installations de Pompes à Chaleur pour la salle polyvalente et la Mairie (bureaux) dans le cadre des économies d'énergie suite à la flambée des coûts de l'électricité. Des devis ont également été établis pour envisager le changement des menuiseries des appartements en location du bâtiment Mairie (factures mensuelles d'électricité bien souvent supérieures au montant du loyer !) ainsi que pour réaliser une isolation des combles.

Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer des demandes de subventions dans ces divers domaines.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **\*Adhésion au CDG 05 pour la protection des données**

La convention que la commune avait passée avec le CDG 05 pour la protection des données a expiré dernièrement (janvier 2024), le Centre de Gestion 05 nous propose une nouvelle convention d'adhésion pour une durée de trois ans, compte tenu de la taille de notre collectivité, le CDG propose d'intervenir 1 jour par an (à hauteur de 300 €).

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **\*Référént Incendie**

Jusqu'à ce jour il s'agit de Michel Bourgat, lequel a émis le souhait de ne plus être en charge de cette fonction. Franck RUEL est proposé suite à son acceptation. Il devient donc notre nouveau référent sécurité incendie.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **\*Demande de Mme Florence MARGUERAT pour la mise à disposition de la parcelle communale ZK 236**

Mme MARGUERAT recherche pour sa jument et ses 2 mules des terrains sur la commune de St Julien. Ces animaux rentrent dans un projet saisonnier qu'elle désire mettre en place prochainement, ceux-ci seraient basés sur St Julien uniquement de Septembre à mai.

Mme MARGUERAT a déjà une entente avec Mme FERMENT Alice pour le terrain jouxtant la parcelle ZK 236.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande. Il pourrait éventuellement lui être proposé une autre parcelle si le besoin s'en faisait sentir, sise près de la Bouriane.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

**\*Avis du conseil** demande utilisation Salle polyvalente pour répétition du 15 au 21 avril - en gratuité contre spectacle offert par Cirk bizar (Laurie et Arnaud). Tous les membres du Conseil sont d'accord avec cette demande et cet arrangement. Ceci sera communiqué à Laurie et la salle réservée auprès de l'OT

#### **Infos diverses**

**Festival de Chaillol : proposition concert Quintette Calypso le 26 juillet à 21h à l'Église de Saint-Julien-en-Beauchêne**

La Séance est levée à 21h30

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 30 avril 2024.

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

